

Réponse aux questions écrites posées par M. Imberty le 13 juin 2013 en vue de l'Assemblée Générale du 20 juin 2013

En préambule, nous rappelons aux actionnaires que deux litiges opposent actuellement M. Imberty et sa société Meysset Développement à la société Gascogne.

1. Quelles sont les causes du non-respect de l'accord de conciliation du 13 juillet 2013 ? Le niveau d'EBITDA et le niveau de trésorerie fixés dans ce dernier ont-ils été atteints au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2012 ? Quelle proportion de la trésorerie de Gascogne représente les remboursements effectués au profit d'EEM et des banques au moment où ils ont été effectués ?

L'accord de conciliation imposait le respect de covenants financiers à atteindre au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre 2012, certains d'entre eux n'ont effectivement pas été respectés.

Le remboursement de 7,4 M€ à l'actionnaire EEM et aux banques a été effectué le 4 septembre 2012 dès que le Groupe a reçu le règlement par UPM du prix de cession des actifs de la société Gascogne Laminates Switzerland (signé le 31 août 2012), en application des dispositions du protocole de conciliation.

2. Vous avez fait réaliser une étude stratégique sur le Groupe. Pourrait-on en connaître les principaux éléments et quelles actions avez-vous mises en place ? Quelle est la stratégie du management actuel pour permettre une amélioration des résultats opérationnels et un désendettement du Groupe ?

Une étude stratégique a été réalisée à la demande des banques et ne peut être diffusée à l'extérieur du Groupe compte tenu, notamment, des conséquences négatives pour le Groupe en cas de transmission à des concurrents. Elle a permis de confirmer que le premier problème du Groupe est son niveau d'endettement beaucoup trop élevé.

3. Quelle est la mission exacte de Dirigeants et Investisseurs ? Englobe-t-elle la mise en œuvre de la réorganisation du groupe ? Quelle est sa durée et son coût ? Doit-elle se prolonger en cas de redressement judiciaire ?

Patrick Bordessoule a été nommé Directeur Général Opérationnel le 1^{er} octobre 2012 dans le but d'assister le Groupe dans la gestion d'une période difficile. Sa mission couvre le pilotage opérationnel et financier de l'ensemble des activités du Groupe.

La durée de cette mission n'est pas déterminée, il peut y être mis fin à tout moment moyennant un préavis d'un mois.

En cas de redressement judiciaire, la décision de prolonger la mission appartiendrait aux autorités décisionnaires compétentes (Tribunal de Commerce ou Administrateur judiciaire).

4. Quel est le rôle du Président Directeur Général depuis l'arrivée de M. Bordessoule ? Compte tenu des résultats de l'entreprise et de l'intervention de Dirigeants et Investisseurs, la rémunération de près de 300 000 euros du Président Directeur Général sera-t-elle revue à la baisse ?

L'arrivée d'un Directeur Général Opérationnel fait suite au départ du Directeur financier du Groupe et a permis de décharger le Président Directeur Général de la gestion opérationnelle quotidienne du Groupe pour se consacrer à l'animation du Conseil d'Administration et à la recherche de solutions permettant d'assurer la pérennité du Groupe.

La rémunération du Président Directeur Général avait été réduite d'un tiers sur sa proposition lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2011 et n'a pas été modifiée depuis.

5. Pourriez-vous communiquer des précisions sur les divisions et sites pour lesquels la presse relate que des investisseurs ont manifesté leur intérêt ? Les actionnaires seront-ils consultés en cas de cession d'ici la fin de l'année 2013 ? Y a-t-il un risque de dilution des actionnaires ?

Communiquer sur ces sujets est encore prématuré.

Si une solution impliquant une recapitalisation devait être trouvée, elle devrait conduire selon ses modalités à la convocation d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire.

6. Quelle est la raison qui a conduit le management à changer de stratégie et finalement suivre la recommandation de certains actionnaires de conserver la division Complexes au sein de Gascogne ?

Le changement de stratégie sur la division Complexes résulte d'une décision prise par le conseil d'administration reposant sur :

- l'analyse de l'évolution de l'environnement économique et financier,
- les conclusions de réflexions menées avec le Comité exécutif du Groupe et le Codir de la division,
- les discussions avec les partenaires sociaux et d'anciens cadres dirigeants de cette activité.

7. La profession du bois dit que sur ce début d'année, vous baissez les prix dans le cadre d'opérations promotionnelles, mais plus largement vos prix de vente sont très agressifs. Ne pensez-vous pas que cette politique de cash vous obligeant à pratiquer des prix de vente en dessous des prix de revient pourrait très fortement compromettre la pérennité de cette activité ?

La politique commerciale de l'entreprise n'a pas changé en matière de prix. Certaines actions spécifiques ont été entreprises fin 2012 visant à diminuer significativement les stocks à faible rotation. La commercialisation de ces produits se faisant essentiellement dans des réseaux différents des circuits habituels de vente de l'entreprise. Les prix de vente pratiqués restent supérieurs à la valeur comptable de ces produits.

8. En page 15 du rapport annuel, est évoquée une croissance prometteuse pour Gascogne Habitat Bois. Pourriez-vous nous dire où en est cette société à fin mai 2013 ?

Le chiffre d'affaires à fin mai 2013 est en croissance de 12% sur celui de l'année précédente.

9. Le management indique p.16 de son rapport annuel que l'année 2013 doit être notamment marquée par la mise en œuvre de synergies industrielles dans l'activité bois et le succès du repositionnement de l'activité murs et maisons à ossature bois. Quelle est la situation à la date de l'Assemblée Générale ?

Une réorganisation interne a été menée au cours de l'année 2012 pour professionnaliser l'approche et positionner Gascogne Habitat Bois sur la voie d'une croissance pérenne.

La spécialisation des installations industrielles par ligne de production a permis une amélioration de la performance industrielle et de redimensionner les ateliers en fonction de la charge.

Malgré un environnement très défavorable du secteur de la construction, notre objectif est d'atteindre une croissance importante de cette activité en 2013 essentiellement sur les marchés de l'habitat social et des maisons d'architectes.

10. Lors de la dernière Assemblée Générale, vous aviez annoncé pour l'activité bois des perspectives d'activité et de résultats bien meilleures que celles que nous constatons au travers des chiffres 2012. L'activité bois connaît son plus mauvais résultat de ces quinze dernières années. Comment expliquez-vous cela ? Envisagez-vous de céder l'activité bois par appartement ?

L'activité connaît certes son plus mauvais résultat en 2012 mais les origines des difficultés étaient sous-jacentes depuis de nombreuses années. Les évolutions récentes des prix du bois n'en n'ont été que le révélateur.

Par ailleurs, à ce jour c'est l'ensemble de la filière bois Aquitaine qui souffre, et plus particulièrement les acteurs positionnés sur les marchés de la décoration intérieure.

Un plan de retournement a été élaboré dont les grands axes vous ont été présenté par le directeur opérationnel de la Branche Bois.

11. Quel est le niveau des frais financiers par rapport à l'endettement de Gascogne ? Ce niveau apparaît-il excessif ? Quelle est sa justification ?

Les frais financiers s'élèvent à 7,3 M€ (§.IV.3.2 annexe comptes consolidés) représentant un taux apparent de l'ordre de 5,2%, ce qui nous apparaît cohérent compte tenu des difficultés financières actuelles du Groupe.

12. Quelles sont les alternatives possibles si aucun accord n'est trouvé avec les banques au 30 septembre 2013

Notre objectif est de trouver un accord avec les banques, comme nous l'avons fait au 31 janvier 2013 et au 30 avril 2013. Aucune certitude ne peut toutefois être donnée sur ce point.

13. Estimez-vous que les banques se trouvent en conflit d'intérêts à raison de leur double statut de créancier et d'actionnaire ? Comment le management appréhende cette situation ? Est-ce que les négociations sont impactées par cette situation ?

Nos interlocuteurs au sein des banques sont les services des affaires spéciales qui n'ont pas pour mandat de représenter les banquiers actionnaires.

Les négociations ne sont pas impactées par cette situation.